



Chers tous,

Vous n'êtes pas sans savoir que la Directive Européenne concernant le Règlement Général de Protection des Données (RGPD-GDPR) est d'application depuis le 25 mai prochain.

L'asbl Assoss organise **deux séances d'information générale destinées aux travailleurs des secteurs du social et de la santé de 4 heures au prix préférentiel de 40 euros** afin de vous exposer le contenu de celle-ci et d'envisager les dispositions à prendre afin de vous mettre en conformité.

Par la suite, si vous le souhaitez, nous pourrons vous aider à organiser des séances de mise en conformité par secteur (rédaction de texte, registre des données, etc), voire même par institution (relecture de documents, entretien individuel).

Une séance sera organisée à Liège et l'autre à Bruxelles (informations pratiques ci-dessous)

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien à vous,

*Anne DEFOSSEZ
Vice-Présidente d'ASSOSS*

L'asbl « Association Social-Santé » est une association en création regroupant des personnalités actives dans le secteur social-santé ainsi que des acteurs de 1^{ère} ligne et de 2^{ème} ligne. Elle a pour but de soutenir les acteurs du secteur non marchand en Belgique notamment en leur proposant des outils, supports, ressources ou compétence adaptés et de qualité ; en favorisant le travail en réseau ; en créant des économies d'échelle ; etc ...

OBJECTIF DE LA FORMATION

Le Règlement Général sur la Protection des Données est rentré en application le 25 mai 2018. La formation sur le RGPD sera donnée en quatre heures et comprendra deux aspects :

1. Cadre général et légal du Règlement Général sur la Protection des Données

L'objectif est d'éclairer le cadre légal du RGPD à travers une série d'exemples concrets, en relation avec les activités des associations membres.

Ce premier aspect théorique parcourra les six principes du Règlement Général sur la Protection des Données et permettra de l'appréhender dans sa globalité. Cette partie permettra d'aborder, avec le bagage nécessaire, les aspects pratiques imposés par le RGPD.

2. Mise en conformité : aspects pratiques

La mise en conformité sera traitée au travers d'outils spécifiques, adaptés aux secteurs présents : Registre des Activités de Traitements ; messages d'information à destination du public, des ressources humaines, des sous-traitants, du/des pouvoir(s) subsidiant(s), procédés d'obtention de consentement, politique de confidentialité...

METHODOLOGIE

Au-delà d'un éclairage théorique, la formation a pour objectif de générer le partage de connaissances et de bonnes pratiques au sein du secteur associatif.

Le formateur favorise les échanges sur les pratiques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par les organismes participants en matière de respect du RGPD.

La formation est rythmée par une présentation PowerPoint et les participants reçoivent un syllabus leur permettant de mettre en pratique les acquis de la formation. Un carnet d'outils de mise en conformité est également fourni et sert de base pour les réalisations concrètes issues de la rencontre.

L'objectif de la formation se veut le plus concret et pratique possible.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates

Le mardi **26 juin** de 9h30 à 13h30 pour Bruxelles

Le jeudi **28 juin** de 9h30 à 13h30 pour Liège

Lieu

A Bruxelles : Locaux du Centre d'Appui-Médiation de Dettes, Boulevard du Jubilé 153-155 à 1080 Bruxelles

Métro : arrêt Belgica ou arrêt Ribaucourt et tram 51 : arrêt Vanderstichelen

A Liège : Locaux Intergroupe Liègeois – Fédération Maisons Médicales, Rue du Laveu, 76 à 4000 Liège

Plan d'accès : www.maisonmedicale.org/Acces-a-l-IGL.html

Formateurs

Laure Morelli et Soumaya Halami, Chargées de projet et juriste à l'Asbl IDEJI

Modalités d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à **40 €** et comprend la participation à la formation ainsi que le syllabus. La formation est réservée à un maximum de 20 personnes. L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement.

Inscription :

Vous pouvez vous inscrire en via ce lien <https://www.planningfamilial.net/formations/inscriptions-online/>

Paiement :

Dès réception de la facture